



## Un service unique et pour tous



Depuis 2020, la Ville de Chancelade a mis en place son service *Chancelade Service+*.

Il s'agissait de mettre à disposition des Chanceladaises et Chanceladais un moyen de faire part de leurs réclamations pour tout ce qui concerne les relations entre eux et leur municipalité en assurant un suivi concret et précis.

En 2022, un conciliateur de justice était installé afin d'accompagner les usagers dans les questions relevant du droit privé.

En 2024, la création d'une police municipale a complété ce dispositif.

En 2020, *Chancelade service +* a traité 260 dossiers avec un taux de résolution de 80%.

La première année a été particulièrement dense tant les demandes en souffrance étaient nombreuses.

Dès 2022, les réclamations se sont faites moins nombreuses, ce qui ne signifie pas que les problèmes des Chanceladais n'existent plus.

Forts de l'expérience acquise, élus et agents ont revu leur copie afin que *Chancelade service +* soit plus lisible et accessible pour tous les Chanceladaises et Chanceladais.

Ainsi, la chance est encore plus avec vous.

Pascal SERRE  
Maire de Chancelade



“ Voirie, urbanisme, incivilités, relations avec les services communaux, tracas de la vie quotidienne... nous sommes toujours présents. ”

Félix RIVOT  
adjoint délégué à Chancelade  
Service +



Ville de Chancelade  
Place des Reynats  
24650 Chancelade  
Tél. 05 53 07 91 00  
serviceplus@chancelade.fr

chancelade.fr



# LA BOÎTE À OUTILS POUR VOS SOUCIS

Voirie  
Incivilités  
Espaces publics  
Relations avec  
les services



## Pour qui ?

Tous les habitants de la commune de Chancelade peuvent faire appel à Chancelade Service +.

## Pour quoi ?

Tous les sujets relevant des relations entre les services de la Ville de Chancelade et les administrés, mais aussi la sécurité, la propreté et la salubrité, la voirie et les espaces publics, les incivilités et nuisances de la vie quotidienne.

## Comment ?

Directement sur le site de la Ville de Chancelade, par courrier, ou à l'accueil de la mairie..



## Quelle suite ?

Toutes les demandes sont enregistrées et font l'objet d'un accusé de réception soit par voie dématérialisée sur le site de la Ville de Chancelade, soit à l'accueil, soit par courrier ; ce qui permettra leur identification et leur suivi.

Dans certains cas, une visite sur site sera proposée avec un élu ou un agent de la Ville de Chancelade.

Chaque lundi, les demandes enregistrées sont évaluées et les interventions programmées soit auprès des services techniques, soit par la Police municipale, soit aussi auprès du conciliateur de justice ; les informations sont disponibles sur le site de la commune.

De même, à tout moment, vous pouvez vous adresser à l'administration générale avec votre numéro de dossier.

Chaque dossier cloturé est signifié a son demandeur.



## Un vrai service public



Zohra HAMMAM  
*Administration générale*

Elle assure la réception, le traitement et le suivi des réclamations.



Raymonde MAES  
*Coordonnatrice des interventions*

En liaison avec les services communaux elle programme et veille à la bonne exécution des interventions.



Alain BLOSSIER  
*Conciliateur de justice*

Avec ses permanences en mairie, le conciliateur a comme objectif de concilier pour réconcilier sur des litiges d'ordres privés. Il prend le relais de Chancelade service +, et c'est gratuit.



Romain MEAUD  
*Brigadier chef*

Il veille au respect de la loi sur toute la commune ; il assure une médiation et accompagne les interventions relevant de ses compétences.

VOTRE ESPACE EN LIGNE

Vous pouvez suivre votre procédure sur :

**chancelade.fr**

